



Déclaration d'activité non valide - radiation

Par **laure_old**, le **14/09/2007** à **13:56**

Bonjour,rnrnj'ai éditée des factures sans être déclarée. L'organisme par lequel j'ai fais ma déclaration en + des impots m'a radiée sans que je soit au courant et sur motif de non distribution de courrier. Comment rétablir la situation ? Quelqu'un est-il en mesure de m'aider dans mes démarches ?rnrnMercirnrnLaure

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007** à **14:46**

bjrrnvous avez faites des factures au black en résumé?rnrnbesoin moi : contactez moi par mail

Par **papa tango charlie_old**, le **16/09/2007** à **18:24**

bonjour, rnrnle simple fait de mentionner de la TVA sur les factures éditées vous rend redevable de ces sommes auprès du Trésor Public.rnceci sans préjudice de poursuites pénales pour activité occulte.rnle meilleur conseil que je puisse vous donner: rendez-vous auprès d'un centre de formalités (Ch. de commerce, des métiers, ou URSSAF selon votre activité) et régularisez a posteriori.rnune erreur a très bien pu être commise, et cela plaidera en faveur de votre bonne foi en cas de pépin...

Par **laure_old**, le **05/10/2007** à **18:24**

Bonjour,rrnrrnmerci de vos réponses. Une solution à été trouvée. Je ne facturais pas de TVA donc de ce coté, ca roule, seules mes cotisations sociales n'ont pas été versées par mes clients à la MDA en période de précompte. Bref, le problème est arrangé. MERCI beaucoup de votre attention.rnrrnLaure